

Règlement d'ordre intérieur de L'Atelier

Conditions d'accès

La plaine de jeux n'est destinée qu'aux enfants de moins de 12 ans sous la responsabilité exclusive et la surveillance d'un adulte accompagnant.

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite et les espaces qui leurs sont réservés doivent être respectés (places de parking, toilettes).

Par mesure d'hygiène, toute personne (enfant ou adulte) entrant dans les structures de jeux doit obligatoirement porter des chaussettes. Sans cela, l'accès lui sera refusé.

Tout individu ne respectant pas le règlement d'ordre intérieur, perturbant le déroulement des activités ou dégradant le matériel de L'Atelier se verra reconduit à l'extérieur sans remboursement.

Chacun est tenu de se conformer aux instructions du personnel en ce qui concerne la sécurité et le respect d'autrui.

Les animaux sont interdits.

Responsabilité et accidents

Aucun enfant ne doit être laissé seul dans le centre de loisir et reste sous la responsabilité de ses parents ou de l'adulte responsable qui le supervise lui et/ou le groupe.

L'âge et la capacité indiqués sur chaque structure de jeux doit être respecté

Il est interdit de monter sur les toboggans en sens inverse, de sortir les jeux mobiles de leurs structures, de grimper sur les filets des structures de jeux et au-dessus de la structure.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de courir dans l'espace réservé à la brasserie et au self-service.

Les adultes ne sont autorisés à pénétrer dans la grande structure de jeux uniquement s'il y a danger pour leurs enfants

En cas d'accidents ne mettant pas en cause les normes de sécurité des équipements du centre de loisir, c'est l'assurance prise par l'adulte ou le groupe accompagnant qui sera utilisée.

Nous recommandons aux parents d'ôter tous bijoux ou objets de valeur de leurs enfants avant l'entrée dans l'espace de jeux, L'Atelier n'étant pas responsable en cas de perte, de détérioration ou de vol, ni d'accident dû à ceux-ci.

L'Atelier décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effet personnel.

Organisation

Le paiement de l'entrée donne accès à l'ensemble de l'espace jeux.

L'accès à l'ateliers bricolage de la formule anniversaire « Bricolo » ou lors des stages fait l'objet d'une inscription payante supplémentaire, la répartition des groupes est laissée à l'appréciation du responsable du centre et sera faite en fonction des places disponibles et de l'âge.

Toutes boissons et/ou nourritures provenant de l'extérieur est interdites, exceptées celles destinées aux bébés.

Les enfants ne doivent emmener ni boissons, ni nourriture à l'intérieur des jeux.

Anniversaires et réservations

Les réservations sont prises par téléphone, par mail ou sur place. Un acompte doit être versé au moment de la réservation pour valider celle-ci, tout paiement par virement bancaire doit mentionner en communication, le nom de l'enfant et la date de l'événement.

Toute annulation, doit être faite avant les 8 jours précédant la visite, au-delà l'acompte ne sera pas remboursé sauf sur présentation d'un certificat médical. Un report de date de visite entraînera des frais supplémentaires si cette demande est effectuée moins de 8 jours à l'avance.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre sens des responsabilités et nous vous souhaitons des moments agréables à L'Atelier.

Le fait d'entrer et de devenir un usager de L'Atelier implique d'office l'acceptation pleine et entière du présent règlement.